

Compte rendu de séance

Séance du 13 Juin 2018

L' an 2018 et le 13 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de VANÇON Claude Maire

Présents : M. VANÇON Claude, Maire, Mmes : REVOY Françoise, THIRION Geneviève, MM : DAUTREVILLE Rémi, DROGUET Julien, FELTEN Fabrice, GATTO Cédric, GROSJEAN Olivier, LAGATIE Stéphane, PETITJEAN Christophe

Excusé(s) : Mme JEANMICHEL Annie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 07/06/2018

Date d'affichage : 14/06/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. DROGUET Julien

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

EXTENSION ELECTRIQUE - BATIMENT AGRICOLE - 2018-041
PASSAGE LIGNE ELECTRIQUE SUR VOIE COMMUNALE - 2018-042
CONSULTATION ABATTAGE ET DEBARDAGE - 2018-043

EXTENSION ELECTRIQUE - BATIMENT AGRICOLE

réf : 2018-041

Suite à la demande du GAEC des CO'PAINS concernant un raccordement électrique d'un bâtiment agricole existant pour stockage de céréales principalement lieu-dit Poil Pré section ZA 139, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à ce jour aucune document n'a été fourni par le SDEV des Vosges concernant le coût de l'extension du réseau électrique et propose que la commune prenne en charge 5 % du montant TTC, le GAEC desCO'PAINS ayant à sa charge 10 % du montant TTC dans la mesure où ce projet peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 85 %, le SDEV agissant en tant que maître d'ouvrage.

Le conseil municipal décide à la majorité (M. FELTEN Fabrice, membre du GAEC ne pouvant pas prendre part au vote), le financmeent de ce branchement à hauteur de 5 % du montant TTC si le projet est bien financé à hauteur de 85 %.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 1)

PASSAGE LIGNE ELECTRIQUE SUR VOIE COMMUNALE

réf : 2018-042

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le GAEC desCO'PAINS souhaite relier ses deux bâtiments agricoles existants et en projet mais que pour ce faire, il est nécessaire de traverser et longer le chemin rural n°2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son autorisation à la majorité de 9 voix (M. Felten , membre du GAEC ne prenant pas part au vote).

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 1)

CONSULTATION ABATTAGE ET DEBARDAGE

réf : 2018-043

Suite à la consultation auprès des entreprises pour l'abattage et le débardage dans les parcelles 6r, 7 et 30, une entreprise a répondu à cet consultation : SAS Bois et Travaux.

Après délibération, le conseil municipal retient la société SAS BOIS ET TRAVAUX pour effectuer pour le 10 octobre au plus tard l'abattage et le débardage.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

1. M. Stéphane LAGATIE déclaré absent lors du conseil du 18 mai 2018 était en fait excusé.
2. La délibération réseau électrique GAEC des bergers Bio n'a pas été transcrite du fait de l'incertitude du projet.

3. Points abordés :

- Mise à disposition RAM,
- Reprise trottoirs route d'Epinal,
- Devis peinture passage piétons,
- Devis Cherpitel branchement Marchand,
- ENEDIS : réception de tous les documents envoyés,
- Renouvellement contrat Mme Boulling,
- PLUJ,
- RGPD (sécurisation des données personnelles),
- Loi Notre eau et assainissement,

En mairie, le 19/06/2018
Le Maire
Claude VANÇON